

Tarifs réglementés de vente du gaz naturel de ES Energies Strasbourg applicables au 1^{er} octobre 2022 (hors taxes et CTA)

La loi de finances pour 2022 introduit à l'article 181 des dispositions de blocage tarifaire des fournisseurs mentionnés à l'article L.111-54 du code de l'énergie et au III de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, à savoir les entreprises locales de distribution (ELD), lorsque leurs tarifs réglementés dépassent les tarifs réglementés de vente de gaz naturel fournis par Engie en vigueur au 31 octobre 2021. La date butoir du gel, initialement fixée au 30 juin 2022, a été repoussée par voie d'arrêté, puis via la loi de finances rectificative pour 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

La Commission de régulation de l'énergie publie les barèmes applicables au 1^{er} octobre 2022 aux clients mentionnés au 2 du V de l'article 63 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019.

Pour garantir la transparence pour les acteurs de marché qui utilisent ces barèmes comme indice de référence pour leurs contrats en offre de marché à destination des clients non visés par les mesures de la loi de finances. La CRE publie également les barèmes tels qu'ils résulteraient de l'application des arrêtés relatifs aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des ELD de 2021.

Distribution Publique

A	Cuisine	€/kWh	0,07779
	Prime fixe	€/mois	13,10
B	Cuisine et eau chaude	€/kWh	0,07779
	Prime fixe	€/mois	13,10
C	Chauffage domestique	€/kWh	0,07779
	Prime fixe	€/mois	13,10
Chauffage Plus	Prix proportionnel	€/kWh	0,06079
	Prime fixe	€/mois	22,26
B2I	Prix proportionnel	€/kWh	0,06144
	Prime fixe	€/mois	26,31

Nouvelles Concessions

A	Cuisine	€/kWh	0,09152
	Prime fixe	€/mois	14,694
B	Cuisine et eau chaude	€/kWh	0,09152
	Prime fixe	€/mois	14,694
C	Chauffage domestique	€/kWh	0,09152
	Prime fixe	€/mois	14,694
Chauffage Plus	Prix proportionnel	€/kWh	0,06103
	Prime fixe	€/mois	27,384
B2I	Prix proportionnel	€/kWh	0,06162
	Prime fixe	€/mois	31,431

ANNEXE

Barèmes qui auraient été appliqués aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel de ES Energies Strasbourg si la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2022 s'était appliquée au 1^{er} octobre 2022 (hors taxes et CTA)

Distribution Publique

A	Cuisine	€/kWh	0,20452
	Prime fixe	€/mois	15,05
B	Cuisine et eau chaude	€/kWh	0,20452
	Prime fixe	€/mois	15,05
C	Chauffage domestique	€/kWh	0,20452
	Prime fixe	€/mois	15,05
Chauffage Plus	Prix proportionnel	€/kWh	0,18397
	Prime fixe	€/mois	23,50
B2I	Prix proportionnel	€/kWh	0,18456
	Prime fixe	€/mois	27,84

Nouvelles Concessions

A	Cuisine	€/kWh	0,21981
	Prime fixe	€/mois	16,752
B	Cuisine et eau chaude	€/kWh	0,21981
	Prime fixe	€/mois	16,752
C	Chauffage domestique	€/kWh	0,21981
	Prime fixe	€/mois	16,752
Chauffage Plus	Prix proportionnel	€/kWh	0,18808
	Prime fixe	€/mois	28,928
B2I	Prix proportionnel	€/kWh	0,18867
	Prime fixe	€/mois	33,268